

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

---

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 295

présenté par  
M. Pont

-----

### ARTICLE PREMIER

.À l'alinéa 20, après le mot :

« convoquée »

insérer les mots :

« par son employeur »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.